PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE REPRISE D'ACTIVITÉ ET CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION EN DATE DU 10 JUIN 2019 À PAU (64)

Le Comité Directeur Provisoire prenant fonction le 17 mai 2019, dans le but de relancer l'activité de l'Association, dont la mise en sommeil aurait été prononcée dans le courant de l'année 2016 désignée Section Départementale UNAF du district des Pyrénées-Atlantiques, constate que ladite mise en sommeil n'a été actée sur aucun Procès-Verbal ou que ce dernier n'a pas été conservé ni archivé par le Comité Directeur en ayant pris la résolution.
Ledit Comité Directeur, dont les membres le composant au moment de la prise de décision restent inconnus quant à présent, ne peut donc être reconstitué pour ordonner une Assemblée Générale Extraordinaire.
Le recensement des anciens adhérents n'est ainsi pas possible en l'état.

Le Comité Directeur Provisoire est composé comme suit :

- Mme DE LIMA Maëva
- M. BELGUERCH Youssef
- M. BLANCHARD Matthieu
- M. CAMPOS Yohan
- M. CHABRY Laurent
- M. CHARLET Jérémy
- M. DIAS GUINDET Adrien
- M. FOURCADE Kevin
- M. GAMRA Miloud
- M. GNANHOUA Ludovic
- M. HIRIGOYEN Yonn
- M. JARMI Abdallah
- M. KOHLER Mathieu
- M. LACOUE-NÈGRE Michel
- M. LATRUBESSE Hervé
- M. LARROUS Hervé
- M. PEYRE Julien
- M. PODA Mélaine
- M. RODRIGUES Théo
- M. TCHAMTE Arthur

Présents : MM. BLANCHARD Matthieu, CHABRY Laurent, FOURCADE KEVIN, JARMI Abdallah, LACOUE-NEGRE Michel, PEYRE Julien, PODA Mélaine, RODRIGUES Théo et TCHAMTE Arthur.

Excusés : Mme DE LIMA Maëva, MM. CAMPOS Yohan (pouvoir donné), CHARLET Jérémy (pouvoir donné), DIAS GUINDET Adrien, GAMRA Miloud (pouvoir donné), GNANHOUA Ludovic (pouvoir donné), HIRIGOYEN Yonn (pouvoir donné), KOHLER Mathieu (pouvoir donné), LARROUS Hervé (pouvoir donné), LATRUBESSE Hervé.

Absent : M. BELGUERCH Youssef

9 présents plus 6 pouvoirs donnés, soit 15 voix sur 20, le quorum de plus des deux tiers, conformément aux statuts est atteint.

Ce Comité Directeur Provisoire avait annoncé et diffusé la convocation en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 10 juin 2019 à 14 Heures, au vu de ces éléments ledit Comité Directeur compose ainsi l'Assemblée Générale Extraordinaire nécessaire à la validation des actes qui suivront :

Les points inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

1. Désignation du Président de séance
2. Désignation du Secrétaire de séance
3. Lecture et adoption des nouveaux statuts de la Section Départementale Pyrénées-Atlantiques
4. Présentation de la liste et élection du Comité Directeur de la Section Départementale Pyrénées-Atlantiques
5. Élection du Président
6. Présentation et adoption du montant de la cotisation 2019/2020
7. Désignation des signataires du compte bancaire déjà existant
8. Formalités administratives (dépôt des statuts)

Résolutions :

1. Désignation du Président de séance

M. LACOUE-Nègre Michel, doyen de l'assemblée est désigné Président de séance, prend la parole pour ouvrir la séance.

2. Désignation du Secrétaire de séance

M. CHABRY Laurent est désigné Secrétaire de séance.

3. Lecture et adoption des nouveaux statuts de la Section Départementale des Pyrénées-Atlantiques

A la demande du Président de séance M. CHABRY Laurent donne lecture des statuts.
Après discussions et échanges de points de vue, les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

Conformément à l'article 1er des nouveaux statuts l'Association sera nominativement modifiée comme suit :
Union **N**ationale des **A**rbitres de **F**ootball **S**ection **D**épartementale **P**yrénées-**A**tlantiques **e**t aura pour nouveau sigle « **UNAF 64** » utilisé pour ce qui suit.

4. Présentation de la liste et élection du Comité Directeur de la Section Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Sous couvert du Président de séance, le Secrétaire de séance rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts, le Comité Directeur est composé de 20 membres au maximum qui sont élus au scrutin de liste bloquée par l'Assemblée Générale, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour conformément à l'article 11 des statuts.

Les membres élus sont :

- Mme DE LIMA Maëva
- M. BELGUERCH Youssef
- M. BLANCHARD Matthieu
- M. CAMPOS Yohan
- M. CHABRY Laurent
- M. CHARLET Jérémy
- M. DIAS GUINDET Adrien
- M. FOURCADE Kevin
- M. GAMRA Miloud

- M. GNANHOUA Ludovic
- M. HIRIGOYEN Yonn
- M. JARMI Abdallah
- M. KOHLER Mathieu
- M. LACOUE-NÈGRE Michel
- M. LARROUS Hervé
- M. LATRUBESSE Hervé
- M. PEYRE Julien
- M. PODA Mélaine
- M. RODRIGUES Théo
- M. TCHAMTE Arthur

5. Election du Président

Conformément à l'article 9 des statuts, le Comité Directeur de l'association propose M. CHABRY Laurent comme candidat à la Présidence de l'association, pour la durée du mandat dudit Comité.
M. CHABRY Laurent est élu Président à l'unanimité.

Le Bureau, autour du Président, est ainsi constitué des membres suivants :

- M. CHARLET Jérémy, Vice-Président (élu à l'unanimité)
- M. GAMRA Miloud, Trésorier Général (élu à l'unanimité)
- M. JARMI Abdallah, Trésorier Adjoint (élu à l'unanimité)
- M. CHABRY Laurent, Secrétaire Général (élu à l'unanimité)
- M. BLANCHARD Matthieu, Secrétaire Adjoint (élu à l'unanimité)
- M. CAMPOS Yohan, Délégué Juridique Départemental (élu à l'unanimité)

De plus :

- Mme DE LIMA Maëva est désignée Représentante des Arbitres Féminines.
- M. HIRIGOYEN Yonn est désigné Représentant des Jeunes Arbitres, et en charge plus particulièrement du Secteur BASQUE.
- M. FOURCADE Kevin est désigné Adjoint au Représentant des Jeunes Arbitres, et en charge plus particulièrement du Secteur BÉARN.
- M. LATRUBESSE Hervé représentera l'**UNAF 64** en tant que membre élu au sein du Comité Directeur du District de Football des Pyrénées-Atlantiques.
- M. RODRIGUES Théo est désigné Délégué **UNAF 64** auprès de la Commission Départementale de la Promotion de l'Arbitrage.
- M. KOHLER Mathieu est désigné Délégué **UNAF 64** auprès de la Commission Départementale de l'Arbitrage.

6. Montant de la cotisation 2019/2020

Pour la saison 2019/2020, est proposée la cotisation de :

- 35€ pour les Arbitres Seniors en activité
- 30€ pour les Anciens Arbitres
- 25€ pour les Jeunes Arbitres de moins de 21 ans
- 20€ pour les Jeunes Arbitres stagiaires de moins de 21 ans
- Gratuite pour les Jeunes Arbitres de moins de 15 ans (Directive Nationale)
- 25€ pour les membres sympathisants (non arbitres)

Après discussions et échanges de points de vue, la proposition de cotisation ci-annexée est adoptée à 14 voix pour et 1 voix d'abstention).

7. Désignation des signataires du compte bancaire déjà existant

A la lecture de Relevé d'Identité Bancaire en sa possession l'**UNAF 64** détient le compte bancaire numéro 51090773103 dans l'agence Crédit Agricole Pyrénées Gascogne sis Centre Commercial Duffau 64000 Pau, le Président assisté des Trésoriers (Général et Adjoint) effectueront les démarches nécessaires afin de récupérer au nom de l'**UNAF 64** le plein contrôle dudit compte après avoir procéder à la régularisation des signatures, par la production du présent Procès-Verbal.

Les signataires de ce compte seront :

- ➔ M. GAMRA Miloud, Trésorier Général
- ➔ M. JARMI Abdallah, Trésorier Adjoint
- ➔ M. CHABRY Laurent, Président Secrétaire Général

8. Formalités administratives (dépôt des statuts)

M. CHABRY Laurent, Président Secrétaire Général, est chargé de procéder au dépôt des nouveaux statuts en Préfecture, à la diffusion du présent Procès-Verbal.

Fait à Pau le 10 juin 2019

Pour le Comité Directeur,
Le Président
Secrétaire Général de l'UNAF 64
Laurent CHABRY